REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2011 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture,

Arrête :

Article 1er - La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 6 juillet 2011 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général ;
- Monsieur Jean-Christophe PAILLE, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Gilles LE LARD, inspecteur général de santé publique vétérinaire;
- Madame Simone HAYOT, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Membres suppléants

- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général ;
Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général ;
- Monsieur Philippe TEJEDOR, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Matthias SCHUBEL, chargé de mission auprès du chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Valérie KLEEFSTRA, cheffe du service emploi, évolution et compétences à la direction des ressources humaines de l'Agence de services et de paiement ;
- Madame Marianna MONNEAU, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général ;
- Madame Dany GAIGNIOT, service des ressources humaines de FranceAgriMer.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Guislaine DROIN	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	UNSA
- Monsieur Dominique LO FARO	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	FSU
- Madame Sylviane LACOMBE	secrétaire administratif de classe supérieure	UNSA
- Madame Emmanuella SCETBUN	secrétaire administratif de classe supérieure	CFDT
- Madame Candida FERREIRA	secrétaire administratif de classe normale	UNSA
- Madame Martine PILLON	secrétaire administratif de classe normale	CGT
- Madame Lise VIDAL	secrétaire administratif de classe normale	FO

Membres suppléants

- Madame Sylvie GARCIA	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	UNSA
- Madame Brigitte THABARD BOUCARD	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	FSU
- Madame Christine VALLANTIN	secrétaire administratif de classe supérieure	UNSA
- Madame Corinne BONFILS	secrétaire administratif de classe supérieure	CFDT
- Madame Françoise BONNET	secrétaire administratif de classe normale	UNSA
- Madame Marie-Paule PRODHOMME	secrétaire administratif de classe normale	CGT
- Monsieur Laurent MECHOUK	secrétaire administratif de classe normale	FO

Article 2 – L'arrêté du 18 septembre 2017 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 18 OCT. 2017

L' adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER